

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 18 (1930)

**Heft:** 322

**Buchbesprechung:** Notre bibliothèque

**Autor:** Haltenhoff, C.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Des nouvelles et des comptes-rendus des Congrès d'intérêt féminin nationaux et internationaux, qui auront lieu en 1930.

Des Causeries juridiques régulières traitant de sujets proposés par les lectrices du Mouvement, par M<sup>lle</sup> Antoinette Quinche, avocate.

Carrières féminines, monographies et enquêtes de l'Office suisse des Professions féminines.

Biographies féminines et portraits de femmes suisses et étrangères, par différentes collaboratrices.

Les Femmes et les livres, comptes-rendus et analyses d'œuvres d'auteurs féminins.

Variétés historiques, artistiques et littéraires, en connexion avec le mouvement féministe. Dans la mesure du possible. comptes-rendus d'expositions d'artistes femmes.

La chimie et la physique dans la vie de tous les jours, par M<sup>me</sup> Ulmann-Goldberg, Dr. ès sciences.

Chronique d'hygiène sociale et morale, d'après les documents du Cartel Romand H. S. M.

Choses vues..., croquis et renseignements sur des organisations philanthropiques et sociales en Suisse et à l'étranger.

Des nouvelles du mouvement ouvrier féminin.

La bibliographie d'ouvrages ayant trait à des questions féminines et sociales.

Les circulaires et convocations officielles de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, les nouvelles officielles de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, des nouvelles aussi fréquentes que possible de l'activité des Sociétés féminines romandes.

Le Carnet de la Quinzaine, liste régulière des séances, conférences et réunions organisées par les Sociétés féminines ou d'intérêt féminin en Suisse romande.

Des illustrations: portraits de féministes de marque, de femmes auteurs, professeurs, médecins, avocates, députées, de collaboratrices du Mouvement, actualités féministes, etc.

Etc., etc.

## Notre Bibliothèque

Annuaire des femmes suisses (1928-1929), IX<sup>me</sup> volume. Basler Druck- und Verlagsanstalt, Bâle.

L'Annuaire des Femmes suisses paraît cette fois sous une forme un peu réduite, plusieurs collaboratrices ayant été empêchées de tenir leurs promesses et les conditions financières n'ayant pas permis de publier une édition française. Ce n'est pas sans regrets que les rédactrices ont consenti à ces sacrifices et à la diminution de texte qui en est résultée. Mais l'Annuaire ne nous offre pas moins un grand nombre de renseignements utiles et d'heureuses suggestions.

Nous ne nous attarderons pas sur les comptes-rendus — d'ailleurs fort intéressants — de M<sup>mes</sup> Leuch et Stucki sur l'exposition de la Saffa et la pétition féminine du suffrage. Ces deux grandes manifestations de solidarité féminine et civique sont dans toutes les mémoires.

L'article très développé qui traite des allocations familiales nous conduit sur un terrain à peine défriché dans notre pays. Chacun répète en toute occasion que la famille est la véritable cellule sociale, mais notre organisation économique n'en fait pas moins complètement abstraction de ses besoins matériels.

Les enquêtes faites dans quelques villes suisses ont dévoilé les grandes difficultés dont souffrent les familles nombreuses en ce qui concerne le logement et l'alimentation. Sous la menace du péril de la dépopulation — signalée bien avant la guerre — la France s'est faite la pionnière de la restauration familiale. Les caisses de compensation, dues à l'initiative de quelques grands industriels, se sont multipliées de façon remarquable. Des allocations familiales sont maintenant attribuées aux pères de famille. Il est même question de rendre obligatoire cette forme de protection économique. La Belgique a suivi l'exemple et nous rencontrons les mêmes réformes dans certaines colonies lointaines, telle que la Nouvelle Zélande, d'autres encore. L'Angleterre recherche plutôt la solution du côté de l'Assurance sociale. En Suisse, une loi consacre le principe des allocations familiales pour les fonctionnaires fédéraux, mais les

administrations cantonales (Vaud, Genève, Bâle) ne suivent que timidement cet exemple. Quelques grandes entreprises ont maintenu ce qu'elles avaient institué dans ce domaine pendant la guerre, mais en général le principe de la protection de la famille n'est pas encore regardé en Suisse comme une nécessité évidente. Les syndicats ouvriers lui sont nettement opposés parce qu'ils craignent une trop grande dépendance des employés vis-à-vis des patrons.

La seule solution satisfaisante serait que la communauté, se sentant responsable du sort de la génération montante, contribue à son entretien par une assurance sociale générale. L'époque où ces espoirs pourront se réaliser semble encore bien lointaine — mais n'a-t-il pas fallu beaucoup de temps pour découvrir les obligations de la société vis-à-vis des vieillards ?

L'étude de M<sup>lle</sup> Eva Lombard, Dr. en médecine, nous fait franchir les mers et nous introduit dans le monde hindou où elle remplit (à Udipi, Inde méridionale) les fonctions de médecin missionnaire et de directrice d'un hôpital pour femmes. A l'opposé des grandes villes, où l'on a abouti à une émancipation relative de la femme, le Code de lois de Manu règne encore sans conteste dans cette région. Le manque complet d'instruction, l'obligation du travail dès l'âge de 6 à 7 ans, la précocité insensée des mariages imposés par les parents, la sujétion des jeunes femmes à leurs belles-mères, les coutumes inhumaines et antihygiéniques qui régissent les accouchements contribuent à faire de la femme la victime sans défense des préjugés religieux et sociaux. M<sup>lle</sup> Lombard nous donne un tableau très vivant de sa mission et des services rendus par l'établissement qu'elle dirige, en dépit des rigueurs du système des castes et des grandes distances qui mettent obstacle au travail médical. Parmi les nombreuses maladies dont sa clientèle est affligée, les affections gynécologiques tiennent naturellement la première place. Un champ d'action illimité s'ouvre donc aux Indes à toute femme médecin.

La chronique féminine suisse, due à la plume de M<sup>lle</sup> Strub, insiste surtout sur le rôle que jouent aujourd'hui les paysannes suisses groupées en associations. La femme suisse de toutes les classes manifeste d'ailleurs un intérêt croissant dans le domaine politique et social.

Dans sa chronique internationale, M<sup>me</sup> de Montet résume ce qui s'est passé au point de vue féministe dans les autres pays. Si la France — comme du reste la Suisse — reste à l'arrière garde, des progrès sensibles pourront être notés en Autriche, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, dans les pays Scandinaves, en Amérique du Sud, etc., etc.

Une liste très complète des Associations féminines suisses et internationales termine l'Annuaire. Elle est certainement appelée à rendre de grands services à toutes celles dont l'activité tend à dépasser la sphère restreinte de leur entourage quotidien.

C. HALTENHOFF.

## De-ci, De-là...

### Elections des Conseils de prud'hommes à Neuchâtel.

En novembre ont été renouvelés les Conseils de prud'hommes à Neuchâtel-Ville. Les candidats présentés en nombre égal aux places à repourvoir, ont été de ce fait proclamés élus en vertu du vote tacite, et tout s'est passé sans incident. La proportion des femmes est restée la même :

- Groupe 1. (Subsistances):  
1 patronne 2 ouvrières = 3 sur 20 prud'hommes
- Groupe 2. (Vêtement et parure):  
4 patronnes 4 ouvrières = 8 sur 20 prud'hommes
- Groupe 5. (Arts libéraux et prof. diverses):  
5 patronnes 5 ouvrières = 10 sur 30 prud'hommes

10 patronnes 11 ouvrières = 21 sur 70 prud'hommes

Les groupes 3: Habitation et 4: Horlogerie et mécanique, n'intéressant pour ainsi dire pas les femmes à Neuchâtel-Ville, on peut les négliger.

Comme précédemment, c'est l'Union Féministe pour le Suffrage qui s'est chargée de présenter les candidates. Il est regrettable sans doute que les intéressées elles-mêmes n'en prennent pas l'initiative; mais il semble que les choses se passent de la même manière pour les hommes D'ailleurs, il n'est peut-être pas mauvais que les suffragistes soient considérées officieusement comme les porte-parole